N° 93

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 93

présenté par M. Bur

ARTICLE 19

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« les opérations mentionnées »,

les mots:

« l'opération mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.